



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

professeurs des écoles

Question écrite n° 16336

Texte de la question

Mme Claude Darciaux souhaite attirer l'attention de M. le ministre de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche sur les problèmes posés par la réduction du nombre de candidats recrutés sur les listes complémentaires du concours de professeur des écoles. Ces listes permettent de pourvoir au remplacement des postes vacants (par suite de maladie, décès, congé de maternité, etc.) évitant ainsi que la scolarité des enfants ne soit perturbée par un éventuel redéploiement dans d'autres classes, voire un changement d'établissement. Or, il apparaît que, cette année, le recrutement sur liste complémentaire a été réduit de plus des deux tiers dans la plupart des académies. Les syndicats d'enseignants dénoncent à cet égard une situation catastrophique. Aussi elle lui demande quelles mesures urgentes il compte prendre pour répondre à l'ensemble des besoins qui pourraient apparaître en matière de remplacement des maîtres absents d'ici la fin de l'année scolaire en cours, mais aussi pour l'avenir.

Texte de la réponse

Le nombre de postes offerts dans les académies aux concours externes de recrutement de professeurs des écoles a sensiblement augmenté depuis la session 2000 et, en conséquence, le nombre de personnes recrutées sur les listes complémentaires, utilisées normalement pour pourvoir les emplois devenant effectivement vacants après la rentrée scolaire, a commencé à diminuer dès la présente année scolaire, ce qui est le but recherché. Il est en effet indispensable de limiter le nombre de personnes qui sont affectées devant les élèves sans formation. Les maîtres temporairement absents en raison d'un congé de maladie ou de maternité sont, en ce qui les concerne, remplacés non par des personnes inscrites sur une liste complémentaire d'un concours mais par des titulaires remplaçants.

Données clés

Auteur : [Mme Claude Darciaux](#)

Circonscription : Côte-d'Or (3^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 16336

Rubrique : Enseignement maternel et primaire : personnel

Ministère interrogé : jeunesse et éducation nationale

Ministère attributaire : jeunesse et éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 avril 2003, page 2853

Réponse publiée le : 25 août 2003, page 6707